

Séance du 8 avril 2022

Afférents au Conseil
d'Administration :
11
En exercice : 8
Qui ont pris part à la délibération

L'an deux mil vingt deux et le huit avril à dix huit heures ,
Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de la Couture, Président du
CCAS de La Couture.

Date de la Convocation
01/04/2022

Etaient présents :
Mesdames, Messieurs, Raymond GAQUERE, Danielle BLONDIAUX, Isabelle
LECOQ, Stéphane COURTIN, Caroline DECLERCQ, Régine DEBONNEZ,
Albert ENGLART, Martine CANNESON,

Date d'affichage :
01/04/2022

Absents, excusés : Annick FEVRIER, Monique VAN DAMME, Karine
GAMBIER,

Délibération N°
2021-03

Avaient donné pouvoir :
Secrétaire de séance : Isabelle LECOQ,

Objet de la
délibération :

Le conseil d'administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le
compte administratif qui fait apparaître :

Affectation du résultat
de l'exercice 2021
budget du CCAS

Reports :

Pour Rappel : déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 39€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

3 657.54€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de : 0€

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : -32.74€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0€

En recettes pour un montant de : 0€

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à
nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en
réserve, pour assurer le financement de la section.

Et publication le

Compte 002 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 624.80 €

12 avril 2022

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote à l'unanimité l'affectation du
résultat de l'exercice 2021 du budget du CCAS.



Raymond GAQUERE
Président du CCAS

REÇU LE

29 AVR. 2022



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.